

Pour obtempérer à l'ordre à la date du 3 mai 1938, votre comité a étudié le troisième rapport du comité des débats et des comptes rendus, à la date du 7 avril 1938, et a l'honneur de recommander:

1. Que le taux de rémunération de M. Thomas Green du personnel du Sénat, durant la session soit augmenté de \$10.00 par semaine, à compter du 1er avril 1938.

2. Que le taux de rémunération de M. Joseph Fortier, du personnel du Sénat, durant la session, soit augmenté de \$5.00 par semaine, à compter du 1er avril 1938.

3. Que MM. Green et Fortier soient maintenus en fonctions durant le prochain congé du Parlement, et que M. Green soit payé au taux de \$25.00 par semaine et M. Fortier au taux de \$10.00 par semaine.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,

GERALD V. WHITE.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté.

L'honorable sénateur White, du comité permanent de la Régie interne et des dépenses imprévues présente son huitième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:

LE MERCREDI, 29 juin 1938.

Le comité permanent de la Régie interne et des dépenses imprévues demande permission de présenter son huitième rapport, comme suit:

Le Comité recommande:

1. Que le ministère des Travaux publics soit requis d'étudier la possibilité d'installer un système de normalisation d'air dans la salle de Comité No 262, au Sénat.

2. Que l'autorité soit accordée de dépenser la somme de \$300.00 aux fins d'améliorer l'acoustique de la salle du Comité No 262, au Sénat.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,

GERALD V. WHITE.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté.

L'honorable sénateur White, du comité permanent de la Régie interne et des dépenses imprévues présente son neuvième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:

LE MERCREDI, 29 juin 1938.

Le comité permanent de la Régie interne et des dépenses imprévues demande permission de présenter son neuvième rapport, comme suit:

Votre Comité recommande que le Greffier du Sénat soit autorisé à demander à la Commission du Service civil de reviser l'échelle de traitement de la position de gardien de la Salle de Lecture, du Sénat.

Le tout respectueusement soumis.

Le président,

GERALD V. WHITE.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté.